

## CAP NATIONALE DES ADJOINTS ADMNISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

## 15 JUIN 2017

## REDUCTION D'ANCIENNETE

dernier exercice du fait de la mise en oeuvre du PPCR au 01/01/2017

	AA2	AA1	AAP2	AAP1	TOTAL
Calcul de l'enveloppe					
Effectifs à prendre en compte	58	74	88	118	338
Reliquat 2015					75,6
Enveloppe de mois à distribuer (90% de l'EPC + reliquat)					379,8
Résultats de l'exercice					
Agents éligibles	58	74	88	118	338
Nombre d'agents n'ayant pas donné satisfaction	0	1	0	0	1
Nombre d'agents pouvant bénéficier d'un mois de RA	58	73	88	118	337
Reliquat de mois 2016					42,8
Agents radiés (critères supplémentaires de non attribution)	1	1	4	6	12
Total de mois à distribuer					54,8

Le nombre de mois disponible a été suffisant pour attribuer 1 mois à chaque agent susceptible d'en benéficier; après explications de l'Administration, il a été décidé de ne pas attribuer de jours aux agents éligibles radiés afin de gonfler le reliquat jusqu'à 54,8 mois. Ce reliquat a été attribué à tous les AA2.

Considérant qu'il y avait encore possibilité de récupérer d'autres mois de bonifications (agents de catégorie C promus en B), il a été décidé d'épuiser ces reliquats au profit des AA1.